

**ARRÊTÉ N° 19/2025****Arrêté portant autorisation n°01 de stationnement d'un taxi,  
sans emplacement réservé**

Le Maire de la Commune de Villeneuve-lès-Bouloc.

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-3 et L.2213-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.3121-1 et suivants, L.3124-1 et suivants et R.3121-1 et suivants du code des transports,

Vu le code de la route ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du travail ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2011 portant réglementation des taxis dans le département de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°31-2020-10-001 du 08/10/2020, portant composition de la commission locale des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté municipal n° 18/2025 du 01/04/2025 réglementant le stationnement des taxis dans la commune ;

Vu l'arrêté municipal du 31/07/2002 portant attribution de l'autorisation de stationnement de taxi ;

Vu le compromis de cession d'autorisations de stationnement d'un taxi signé le 17/01/2025, entre l'entreprise GD TAXI représentée par M. DUCHEIN Gilles, le cédant et la société ADS TAXI représentée par M. PANGO Adonis, le cessionnaire,

**ARRÊTE**

**Article 1** : ADS TAXI (SAS) dont le siège social est situé 4 avenue des Jasmins – 31140 Saint-Alban, représentée par M. PANGO Adonis né le 12/05/1986 à BANGUI (république centrafricaine), domicilié 4 avenue des Jasmins – 31140 Saint-Alban,

Permis de conduire : n°153582003548 délivré le 17/12/2015 par la préfecture de la Haute-Garonne

Carte professionnelle de conducteur de Taxi : n°03119065301

Immatriculation au registre de commerce : 849 107 909

est autorisé à faire stationner un taxi sans emplacement réservé, pour exercer l'activité d'exploitant-taxi sur la commune de Villeneuve-lès-Bouloc.

**Article 2** : M. le maire chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de la Haute-Garonne.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68, rue Raymond IV - BP 7007 31 068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc,

Le 01/04/2025

Le Maire,

André GALLINARO

